



surfcanada



Protocole de sélection 2019 de l'équipe canadienne – parcours non olympique

1.0 PRÉAMBULE

Surf Canada sélectionnera des athlètes qui participeront aux événements 2019 de la International Surfing Association (ISA) et de la Pan American Surfing Association (PASA). Il s'agit d'événements de l'ISA et de la PASA en planche courte (*shortboard*) junior chez les moins de 18 ans et les moins de 16 ans, planche longue (*longboard*), planche de surf horizontal (*bodyboard*), surf en planche à rame (*SUP surfing*), course en planche à rame (*SUP racing*), planche prone (*prone racing*), planche courte chez les maîtres et para-surf, pour les hommes et les femmes. Surf Canada gère toutes les sélections.

L'ISA et ses organisations membres (comme la PASA) déterminent le nombre d'athlètes qui peuvent participer à leurs épreuves en établissant des quotas par discipline pour chaque pays participant. Ces quotas orientent le système de qualification de Surf Canada.

2.0 LIGNES DIRECTRICES

Les lignes directrices suivantes ont été prises en considération dans l'élaboration du protocole de sélection 2019 de Surf Canada :

- Sélectionner les meilleurs athlètes pour représenter le Canada lors des événements de l'ISA et de la PASA.
- Fournir un parcours de développement simple pour les athlètes qui aspirent à être sélectionnés pour représenter leur pays.

3.0 OBJECTIFS

- L'objectif principal de Surf Canada est de sélectionner les meilleurs surfeurs canadiens qui participeront aux événements sanctionnés de l'ISA et qui peuvent contribuer de manière positive et durable à la prochaine génération de surfeurs canadiens.
- L'objectif secondaire est de terminer parmi les dix meilleurs à tous les événements de l'ISA et de fournir des données factuelles au système sportif canadien démontrant que les athlètes de Surf Canada sont en mesure de remporter des médailles et/ou de démontrer leur potentiel à gagner des médailles lors d'événements majeurs éventuels.

4.0 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ – équipe canadienne

Pour être admissible à une sélection au sein de l'**équipe canadienne**, un athlète doit :

- être citoyen canadien et détenir un passeport canadien valide ou une carte ou un certificat de citoyenneté canadienne et détenir son passeport canadien au moins six semaines avant l'inscription à un événement international;

- se conformer à tous égards à la Politique antidopage de l'ISA, au Programme antidopage canadien et au Code de l'Agence mondiale antidopage (AMA);
- ne pas être soumis à une suspension ou une disqualification imposée par Surf Canada ou toute autre autorité compétente liée au surf à laquelle sont assujettis les athlètes ou la compétition, notamment l'ISA, la PASA ou la World Surf League (WSL).

5.0 FORMAT DES SÉLECTIONS

Méthode A – Nomination fondée sur les résultats – période de sélection 2019

Priorité 1 : Victoire aux Championnats nationaux de Surf Canada.

Priorité 2 : Atteinte de résultats sur le podium aux Championnats nationaux de Surf Canada (le cas échéant, voir le document sur les quotas établis pour 2019).

Priorité 3 : Dans le cas peu probable où la méthode A ne peut pas être appliquée, la méthode B sera utilisée.

Méthode B – Nomination fondée sur le mérite – période de sélection du 1^{er} janvier 2018 à 60 jours avant la compétition

Priorité 1 : Obtention d'un podium, en ordre d'importance : WSL, ISA, PASA, Surf Canada ou tout autre événement admissible et approuvé. Les athlètes ayant obtenu plusieurs podiums auront un classement supérieur.

Priorité 2 : Démonstration d'un potentiel de médailles au conseil d'administration selon la courbe de performance de l'athlète, le profil d'obtention de médaille d'or de Surf Canada et les voies d'accès au podium.

Priorité 3: Deux meilleurs résultats dans la première moitié du classement lors des compétitions admissibles, en ordre d'importance à partir de la priorité 1, pendant la période de sélection.

En cas d'égalité à l'issue du processus de nomination susmentionné, celle-ci sera départagée par le meilleur percentile au classement et ensuite le deuxième meilleur, troisième meilleur et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'égalité. Seuls les résultats des compétitions admissibles seront pris en compte. La formule suivante est utilisée pour calculer le percentile au classement : $(\text{nombre de compétiteurs} - \text{résultat}) / \text{nombre de compétiteurs} \times 100$.

Le classement des athlètes fondé sur le processus de sélection déterminera normalement l'ordre de sélection des postes disponibles au sein du programme de haute performance. Cependant, la direction et le personnel d'entraîneurs du programme de haute performance de Surf Canada ont le droit de recommander des athlètes au conseil d'administration, aux fins de sélection, dans un ordre autre que celui du classement.

5.0 REMPLAÇANTS

- Surf Canada peut choisir des athlètes remplaçants qui, en raison du nombre de places limité, ne peuvent être nommés au sein de l'équipe.
- Si un athlète refuse sa nomination au sein de l'équipe, ce poste peut être offert au remplaçant le mieux classé. Le remplaçant a une semaine pour indiquer s'il accepte le poste.

6.0 APPROBATION ET PROCÉDURE D'APPEL



surfcanada



- Les décisions finales relatives à la sélection des athlètes seront ratifiées par le conseil d'administration de Surf Canada, conformément aux recommandations du directeur général en consultation avec le personnel d'entraîneurs de Surf Canada.
- Le conseil d'administration de Surf Canada, en collaboration avec le directeur général est responsable de la résolution des questions dont le présent protocole de sélection ne fait pas état.
- Les décisions prises en vertu du présent protocole de sélection peuvent faire l'objet d'un appel conformément à la politique d'appel de Surf Canada.